



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tourisme et loisirs

Question écrite n° 19898

## Texte de la question

M. Jean-Marc Ayrault attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la nécessité d'un meilleur accès aux vacances et aux loisirs des personnes handicapées. De nombreuses associations considèrent en effet qu'en cette année européenne du handicap, il est important d'agir pour une meilleure prise en compte de la personne handicapée dans le champ de son intégration socioprofessionnelle, mais aussi dans le champ des loisirs et des vacances et de permettre la reconnaissance de ce secteur d'activité socio-économique qu'est devenu le tourisme adapté. La personne handicapée doit, selon ces associations, être prise en compte dans sa globalité en intégrant le facteur loisirs et vacances. C'est pourquoi il lui demande quelle mesure il compte adopter pour répondre aux attentes des personnes handicapées dans ce domaine.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Ayrault](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19898

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** affaires sociales, travail et solidarité

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 juin 2003, page 4369